

Information Municipale

Décembre 2022



WWW.MAIRIE-YMARE.FR

474 GRAND'RUE, 76520 YMARE
02 35 79 12 72

HORAIRES D'OUVERTURE :

- MARDI : 14H A 19H
- MERCREDI : 9H A 12H
- VENDREDI : 14H A 17H30

MADAME LE MAIRE,
MMES & MR LES ADJOINTS,
REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS.



SOMMAIRE

SERVICES COMMUNAUX.....	2
ENFANCE / JEUNESSE.....	3
CRÈCHE RÉCRÉ A4.....	6
CCAS – ACTION SOCIALE.....	7
ASSOCIATIONS.....	8
TRAVAUX.....	10
CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE.....	13
URBANISME.....	15
CITOYENNETÉ.....	17
DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE.....	20
DU CÔTÉ DU DÉPARTEMENT.....	21
NOUS CONTACTER.....	22
BON A SAVOIR.....	23

SERVICES COMMUNAUX

Inscriptions cantine, garderie, étude surveillée et accueil de loisirs :

Pensez à renouveler l'attestation d'assurance de vos enfants pour l'année 2022-2023.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la commune : <http://www.mairie-ymare.fr/enfance-jeunesse/inscription-services-communaux>

Planning d'ouverture pour l'année 2023 :

Vous trouverez ci-dessous le planning d'ouverture de l'accueil de loisirs pour l'année 2023. A noter qu'à partir du 1^{er} septembre, le calendrier scolaire 2023-2024 n'étant pas encore disponible sur le site du gouvernement, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les dates exactes.

Planning d'ouverture de l'accueil de loisirs 2023
Calendrier 2023

Accueil de loisirs d'Ymare - Planning 2023

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	1 D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
	2 S	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
	3 M (rentrée)	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
1	4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
	5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
	6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
	7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
	8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
	9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
	10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
2	11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
	12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
	13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
	14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
	15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
	16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
	17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
3	18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
	19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
	20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
	21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
	22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
	23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
	24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
4	25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
	26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M
	27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
	28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
	29 D		29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
5	30 L		30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
	31 M		31 V		31 M		31 L	31 J		31 M		31 D

ALSH d'Ymare ouvert

ALSH d'Ymare fermé

ENFANCE / JEUNESSE

Les mercredis

Initiation tchouk ball



Fabrication
décorations
de Noël



Jeux de flag



Initiation au kin-ball



ENFANCE / JEUNESSE

Les vacances de la Toussaint – les plus de 6 ans



Jeux sportifs - Les boulets de canon

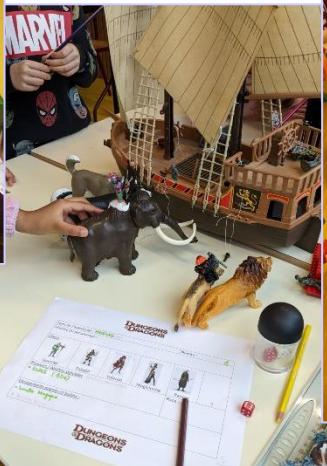


Corsaires et pirates prise de trésor



Jeux aventure corsaires et chasses trésor LEGO

Donjons et dragons



Montessori

ENFANCE / JEUNESSE

Les vacances de la Toussaint – les moins de 6 ans

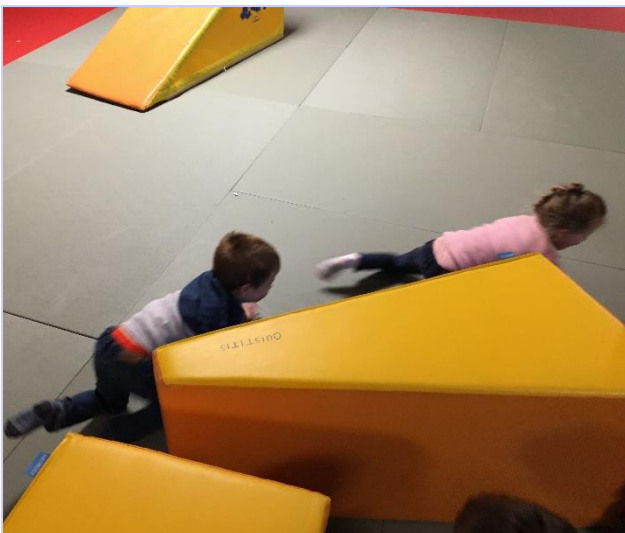
Confection de chapeaux
de magicien



Jeux de construction



Jeu de minuit dans la bergerie



CRÈCHE RÉCRÉ A4



Depuis le retour de vacances fin août, la vie a repris son cours à la crèche.

Les Nouveaux enfants sont arrivés et se sont très vite adaptés.

Nous avons profité au maximum du jardin et quand nous le pouvons nous explorons les petits coins d'YMARE.

Les enfants profitent des activités quotidiennes et nous avons le plaisir d'avoir Aude, intervenante musicale, qui vient une matinée par mois.



CCAS – ACTION SOCIALE

Cette année, le voyage des aînés s'est déroulé à Honfleur le jeudi 29 septembre dernier. Au programme de cette journée : visite du Domaine de la Pommeraie dans la matinée avec dégustation de Calvados, suivi d'un déjeuner dans un restaurant typique Honfleurais. L'après-midi, les aînés sont montés à bord d'une vedette « Jolie France » pour une promenade commentée au large de l'estuaire et du Pont de Normandie puis ils ont profité d'un temps libre pour admirer la Cité des peintres. Le retour sur Ymare s'est fait aux alentours de 18h30.



ASSOCIATIONS

ASSOCIATION EUROPE INTER ECHANGES

Le mot de la Commission Irlande :

« Suite à notre visite dans l'île d'Emeraude l'an passé, nous avons été fiers et ravis de recevoir pendant 4 jours une délégation de notre ville jumelle de Granard, composée du Maire de la Commune, du Président du Comté de Longford, de la Directrice des Services Administratifs du Comté, d'un enseignant d'une des deux écoles secondaires et de membres du Comité de jumelage.



Nous avons concocté un programme très chargé qui nous a permis de leur faire voir rapidement les multiples facettes du territoire de nos 13 communes.

Visite d'une ferme à la Neuville Chant d'Oisel, colombier de Boos avec dégustation de produits normands préparés par D. Hue, Basilique de Bonsecours et visite guidée de Rouen. Nous avons été reçus en soirée par M. Bellanger, Président de notre Département lors d'une soirée fort sympathique, à laquelle participait Mme Ryan-Charleton, Consule d'Irlande à l'Ambassade de Paris.

Le lendemain, la Mairie d'Ymare a mis à notre disposition la salle des fêtes pour discuter des projets que nous comptons mettre en œuvre dès l'an prochain, tant pour les collégiens que pour les adultes, en essayant de décliner notre déplacement autour d'un thème différent à chaque fois et qui nous permettra de mieux connaître les multiples aspects de l'autre pays. Cette réunion fut suivie de l'inauguration de nouveaux panneaux communaux, placés dans le Parc du Château en présence de Mme Bona, Maire d'Ymare.

Le professeur Irlandais a été également accueilli au collège E. Verhaeren de Bonsecours et H. Malot du Mesnil-Esnard pour une prise de contact avec quelques enseignants français qui comptent bien faire profiter nos jeunes de ce jumelage pour créer des échanges via Internet, des présentations en visio-conférence et pourquoi pas, plus tard, organiser des échanges réels entre jeunes des deux pays.

On ne pouvait pas organiser une réception en Normandie sans les emmener sur les traces du fondateur de la ville de Granard, originaire du Thuit près des Andelys, ni de leur montrer le célèbre château Gaillard, qui a certainement ravi Deidre Orme, responsable du Musée des Conquêtes et des Chevaliers à Granard.

M. Lucas, l'heureux propriétaire du jardin Momiji-En à Gouy nous a aussi introduit dans l'art feutré du bonsaï japonais et de la culture de l'érable, décliné sous toutes ses formes dans son magnifique enclos.

Point d'orgue de ce séjour, la signature de la Charte de Jumelage en présence des 13 Maires ou Responsables Communaux dans la salle des fêtes de Boos, ainsi que de notre Député, Mme Vidal, suivie d'échanges de cadeaux, de chants et de danses marquant la naissance d'une amitié que tout le monde espère longue et fructueuse. »



ASSOCIATIONS

L'ASCY Wimara reprend les collectes de papiers à partir du samedi 3 septembre.



Cela permet de récolter des fonds pour les enfants de l'école tout en faisant un geste pour l'environnement.

Les collectes auront lieu les **1^{er} samedis de chaque mois de 9h à 12h** en face de la bibliothèque.



Les annuaires
Les livres
Les encyclopédies
Les notices
Les magazines et catalogues
Les journaux et publicités
Les enveloppes sans fenêtre



Les papiers souillés
Les briques de lait
Les cartons vides
Les pochettes plastiques
Les albums photos
Les spirales et les reliures
Les classeurs, le papier calque



Stand tenu par les parents d'élèves lors de la Fête du Hareng



L'association La Mare à Wido est maintenant bien identifiée dans le Parc du Château



MARCHE DE NOËL D'YMARE
Organisé par l'Ascy pétanque



SAMEDI 17 DECEMBRE
Vente de pains et de brioches à l'ancienne
Stand photo avec le père Noël
9h - 18h
A la salle des fêtes



BABY LECTURE



Les associations « Les Ouisstis d'Ymare » et « A Livre Ouvert » vous proposent un atelier **BABY LECTURE**

En 2022, retrouvez-nous :
vendredi 18 novembre,
vendredi 2 décembre et
vendredi 16 décembre

De 9h30 à 10h30

Atelier destiné à toutes personnes ayant des enfants de 0 à 3 ans, assistantes maternelles, mamans, papas, grands-parents...



TRAVAUX



Les joints de la boulangerie ont été refaits pour une meilleure étanchéité



Le monument aux Morts a été complètement nettoyé et remis en état par les Services Techniques de la Commune.

Un embellissement de ce monument était nécessaire pour honorer la mémoire des Morts pour la France.



APRES

AVANT



TRAVAUX



Dans le cadre du projet de l'école, un récupérateur d'eau a été posé près de la garderie scolaire



Le chemin allant de l'école élémentaire à la cantine a été totalement réhabilité par les Services Techniques.
En effet, dès qu'il y avait de fortes pluies, le chemin se gorgeait d'eau et se remplissait de boue.



TRAVAUX

A l'étage du château, des pièces sont réservées aux associations afin de permettre le stockage de décors, de jeux... Ici, le local destiné à la FCPE a été rénové.

AVANT



APRES



NOTA BENE : dans la dernière Information Municipale, nous n'avions pas précisé que l'association ASCY Entente Tennis du Plateau Est avait financé l'achat de l'éclairage des terrains de tennis. La municipalité les remercie grandement pour leur action.



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Vendredi 11 novembre, Madame le Maire et ses Adjointes ont célébré devant le Monument aux Morts, le 104^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. Cette commémoration des combattants et victimes de guerre marque la paix signée entre les Alliés et l'Allemagne. Monsieur LOUET, jeune soldat Ymarois, était présent lors de cette cérémonie.

YMAR'CHÉS

Le dernier YMAR'ché de l'année 2022 s'est tenu le samedi 3 septembre dernier dans le Parc du Château. Ce fut l'occasion de remercier tous les commerçants qui répondent présents depuis la création de l'évènement en septembre 2021.

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la **reprise des YMAR'chés en 2023**, toujours chaque premier samedi du mois, entre avril et septembre !



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

AMÉNAGEMENTS URBAINS



Un rond-point provisoire a été installé rue de la Vieille Pierre pour réguler la circulation.

Dans le même objectif des chicanes ont été installées dans la rue de la Mare du Bouet.



BORNE ESCAMOTABLE

Suite à plusieurs accidents, la borne escamotable était hors service. Elle est maintenant réparée. Nous vous invitons à être vigilants et à rouler au pas en rentrant dans le Parc du Château.



COMPOSTEUR

La Métropole Rouen Normandie est intervenue en novembre auprès des enfants de l'école élémentaire afin d'expliquer au jeune public le fonctionnement d'un composteur. L'installation de celui-ci dans la cour de l'école permet d'inviter les élèves à l'utiliser.



URBANISME

NOUVEAUX FORMULAIRES POUR VOS DEMANDES DE TRAVAUX

Des nouveaux formulaires sont disponibles sur le site : <https://www.service-public.fr/>

ATTENTION ! En supplément de l'adresse mail des pétitionnaires, une case dans les formulaires doit **impérativement** être cochée pour valider les échanges par voie électronique. Cette mention est indiquée au bas de la page n°2 des formulaires et est reproduite ci-dessous.

Adresse électronique :

@

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

2 / 23

Il n'est pas légalement obligatoire de renseigner une adresse mail (préférable)

ATTENTION !! Le volet fiscal a été supprimé des formulaires.

Le pétitionnaire atteste désormais lorsqu'il signe sa demande d'urbanisme que les renseignements indiqués sur sa demande serviront au calcul des impositions prévues par le code général des impôts et qu'il doit, à l'issue des travaux, **réaliser une déclaration auprès des services fiscaux** pour le calcul des impositions sur le site impots.gouv.fr



La qualité de vie à YMARE ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens. En voici quelques-unes qui correspondent aux doléances les plus fréquemment reçues en mairie :

- Chaque propriétaire ou locataire, riverain d'une voie publique doit **élaguer ses plantations** afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public, nettoyer les trottoirs ou cheminements piétons qui longent sa propriété. **Rappel** : Les plantations faisant plus de 2m de hauteur doivent se situer à au moins 2m de la limite séparative de deux propriétés. Pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2m la distance minimale à respecter est de 0.50m. Hauteur maximale autorisée des clôtures composées de haies végétales : 1,80m
- Concernant **le stationnement** : nous vous rappelons que tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation et que l'arrêt empiétant sur le passage à l'attention des piétons est interdit. Ces stationnements peuvent s'avérer dangereux pour les piétons et empêcher la bonne visibilité pour les véhicules.

URBANISME

TRANSFERT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

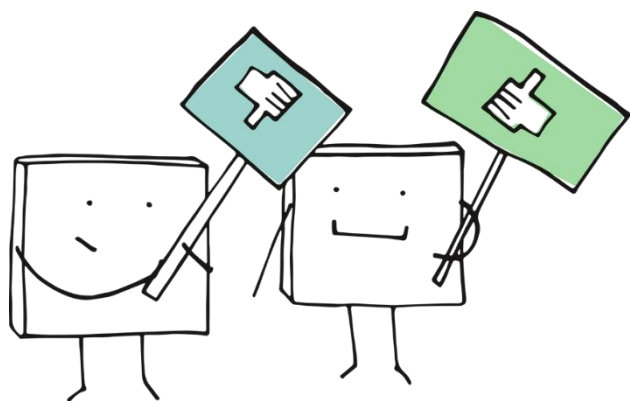
Le transfert de la gestion de la taxe d'Aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est entré en vigueur au **1er septembre 2022**.

Cette réforme des taxes d'urbanisme permettra un fonctionnement plus simple pour les redevables. Elle s'accompagne d'un rapprochement avec la gestion de la taxe foncière, qui permettra aux redevables de déclarer en une seule fois les changements apportés à leur bien (construction neuve, addition de construction ...) à la fois pour les besoins des taxes foncières et de calcul des taxes d'urbanisme.

Comprendre et connaître la taxe d'aménagement :

- Qu'est-ce que la taxe d'aménagement ?
- A quoi sert-elle ?
- Est-ce le conseil Métropolitain ou la commune qui délibère pour en fixer le taux ?
- Quels sont les taux de la taxe d'aménagement ?
- Qui perçoit cette taxe ?
- Quelles sont les exonérations ?
- Comment est-elle calculée ?
- Comment est-elle perçue ?

Retrouvez toutes les réponses à vos questions en suivant le lien :
<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/taxe-amenagement>



Besoin d'un conseil ou d'une information ?

Ecrivez-nous à

urbanismevoirie@mairie-ymare.fr

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail ou téléphone pour toute information sur l'élaboration d'un dossier d'urbanisme.

Vous pouvez également trouver quelques réponses sur le site de la commune :

www.mairie-ymare.fr ou sur le site du gouvernement : [Service Public](#)

CITOYENNETÉ

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

Vous avez tous reçu dans votre boîte aux lettres le flyer ci-dessous concernant le concours de décorations de Noël. Cette année, nous vous invitons à décorer dans chaque quartier, un sapin qui sera implanté à partir du 1^{er} décembre sur la place indiquée par une petite étoile.

Pour connaître le quartier gagnant, qui sera désigné par les enfants du centre de loisirs le mercredi 14 décembre, nous vous donnons rendez-vous ce même jour dans la salle du conseil de la Mairie à 16h !



Concours de décorations de Noël

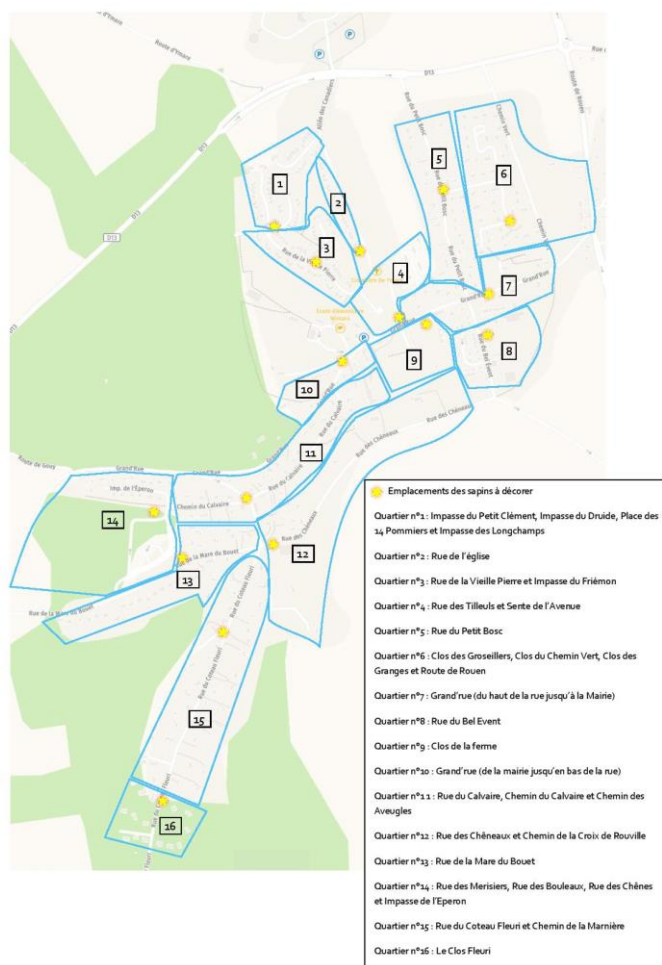
Décorez votre quartier pour Noël, avec l'aide de vos enfants et de vos voisins, et gagnez le concours du plus beau quartier !

Plusieurs zones seront délimitées (voir au dos de ce flyer) et un sapin sera installé, par la municipalité, pour représenter l'endroit à décorer. Ainsi, vous pourrez agrémenter le sapin et la place selon votre imagination.

Vous êtes invités à décorer votre place de quartier comme vous le souhaitez entre **le 1^{er} et le 13 décembre 2022**.

Les trois plus beaux quartiers seront désignés par les enfants du centre de loisirs le **mercredi 14 décembre 2022**.

A cette occasion, un goûter vous sera offert dans la salle du conseil de la Mairie à 16h et des prix seront remis aux gagnants !

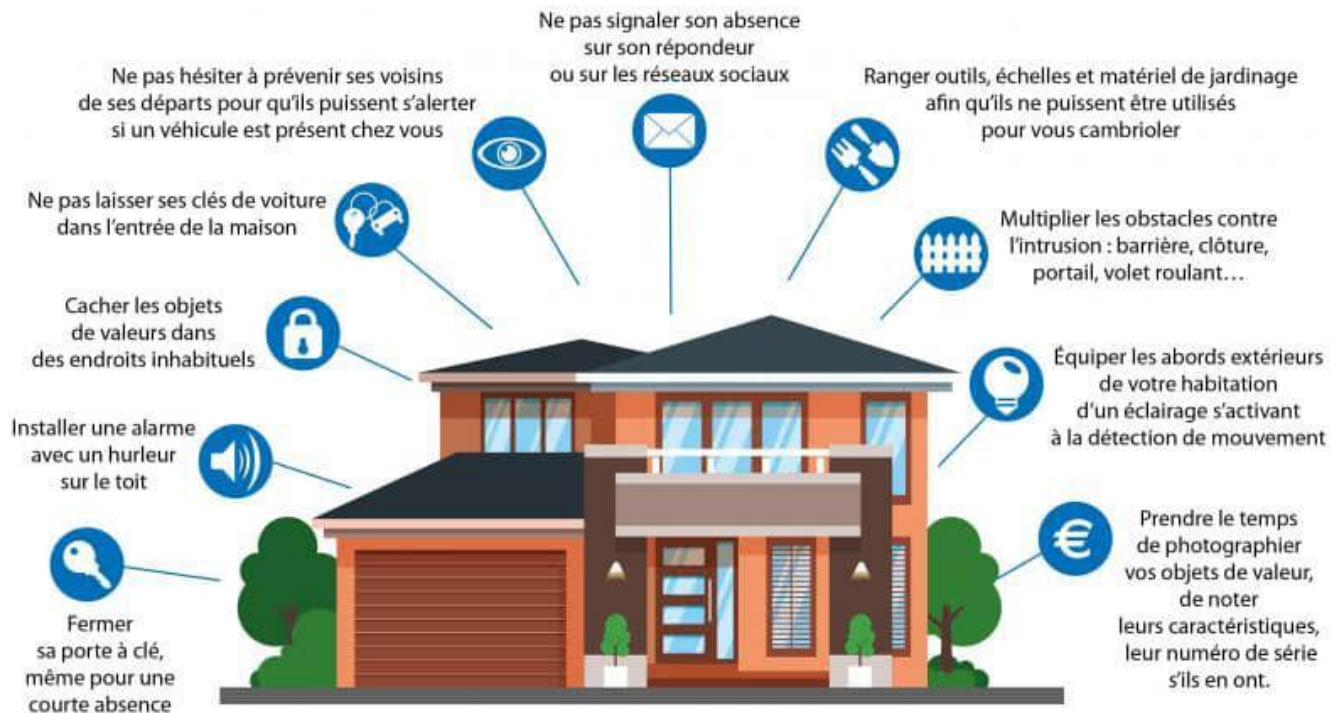


CITOYENNETÉ

ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES

En cette période de fêtes, la gendarmerie nous demande de vous rappeler les bons réflexes à avoir pour assurer votre sécurité et votre sérénité :

Les 10 conseils des gendarmes pour se protéger des cambriolages



RESTEZ VISIBLE

Dans les phares d'une voiture, les piétons sont visibles à seulement 20 mètres lorsqu'ils sont vêtus de noir. Avec des accessoires réfléchissants, les piétons sont visibles à 150 mètres.

- ✓ Sur le chemin de l'école, équipez sacs et vêtements de vos enfants avec **des bandes réfléchissantes**
- ✓ Faites leur porter **des vêtements clairs**
- ✓ Donnez leur **les bons conseils** : marcher sur le côté gauche de la chaussée si absence de trottoirs, ne traverser que sur des passages piétons protégés, rester attentif à la circulation...



RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes nés en **Octobre, Novembre et Décembre 2006** doivent se rendre en mairie ou sur le site internet [service public](#) avant le **31 Décembre 2022**, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser. Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Attention, restez vigilants : Merci de vérifier attentivement que les informations complétées sur le cerfa soient exactes.

CITOYENNETÉ

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

MES DÉMARCHES à portée de clic !

LA METROPOLE VOUS INFORME :

ENGAGEONS-NOUS POUR LE CLIMAT

ÉTEIGNONS LA LUMIÈRE !

Afin de maîtriser sa consommation d'énergie et lutter contre la pollution lumineuse,

Ymare

éteindra l'éclairage public sur l'ensemble de la commune (cf. arrêté municipal)

De 22h à 6h
7j/7

Cette modulation prendra effet à partir du 1 décembre 2022

www.notrecop21.fr

Ymare

WWF

COP 21

Métropole ROUBINHOISE

DÉJECTIONS CANINES

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au **ramassage des déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal. Nous rappelons également que **les chiens doivent être accompagnés de leurs maîtres et tenus en laisse** sur le territoire communal et non divaguer en liberté durant la journée.

Merci à vous d'appliquer ces consignes pour le respect et le bien-être de tous. **Soyons citoyens !!!**



**POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE**

INFORMATION MUNICIPALE - RAPPEL

L'information communale est maintenant diffusée par e-mail. Si vous souhaitez la recevoir, envoyez-nous votre adresse à : contact@mairie-ymare.fr.

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE



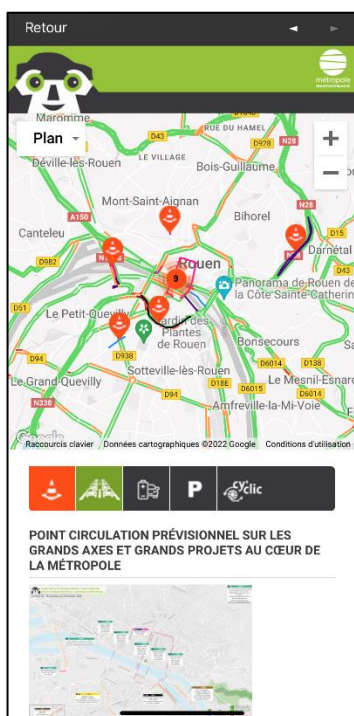
Depuis le 1^{er} septembre 2022, la vignette Crit'Air est obligatoire pour circuler dans Rouen et ses alentours. En effet, réglementairement imposée par l'État, une ZFE-m est en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Pour information : « Une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) est un secteur géographique défini où la circulation des véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques est encadrée voire interdite. »

Pour obtenir la vignette Crit'Air, rendez-vous sur : www.certificat-air.gouv.fr. Pour plus d'informations concernant la ZFE et connaître les communes concernées : [rendez-vous sur le site de la Métropole Rouen Normandie](#).

Soutien à la pratique du broyage des déchets végétaux

Le dispositif d'aide à l'acquisition d'un broyeur à végétaux est mis en place jusqu'au 31 décembre 2022. [Rendez-vous sur le site de la Métropole](#) pour remplir le formulaire de demande.



L'info trafic évolue !

Avec l'application Rouen Métropole Dans Ma Poche, soyez informé en temps réel des travaux et des difficultés de circulation. Téléchargeable sur l'Appstore ou sur le Playstore.

[Plus d'informations ici.](#)

DU CÔTÉ DU DÉPARTEMENT

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME PRÉSENTE

**SORTIES
NATURE**
GRATUITES
EN SEINE-MARITIME
novembre 2022
> mars 2023

Réervations sur
seinemaritime.fr/ens
Informations :
enslittoral@seinemaritime.fr

76
SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

NOUS CONTACTER

ETAT CIVIL :

- Délivrance de pièces administratives ou certification d'actes
- Actes d'état civil : naissance, décès, mariages, enregistrement des PACS...
- Recensement militaire
- Diplôme du travail

Contact : etatcivil@mairie-ymare.fr

SECRETARIAT DU MAIRE :

- Demande de rendez-vous
- Secrétariat du Conseil Municipal et des commissions
- Marchés publics, gestion des projets communaux
- Enquêtes publiques
- Cimetière
- Assurances

Contact : secretariatdumaire@mairie-ymare.fr

SPORTS ET LOISIRS :

- Affaires scolaires et périscolaires (cantine-garderie)
- Accueil de loisirs : mercredis et vacances scolaires
- Facturation, modification, absences
- Informations et renseignements

Contact : sportsetloisirs@mairie-ymare.fr

URBANISME ET VOIRIE :

- Conseils et renseignements : réglementation, autorisations d'urbanisme, constitution d'un dossier...
- Aménagements urbains : panneaux, traçage au sol...
- Entretien et gestion du patrimoine communal
- Voiries et espaces verts : création, maintenance et entretien
- Gestion des équipements sportifs

Contact : urbanismetvoirie@mairie-ymare.fr

COMMUNICATION :

- Bulletins municipaux, réseaux sociaux, panneau lumineux, site internet, brochures d'information...
- Evènements et manifestations : foire à tout, fête nationale, commémorations...
- Associations
- Location de salle

Contact : communication@mairie-ymare.fr

INSCRIPTION ENFANCE JEUNESSE :

- Uniquement pour la remise d'un dossier d'inscription concernant :
 - Garderie
 - Cantine
 - Etude
 - Accueil de loisirs mercredi et vacances

Contact : inscriptionenfancejeunesse@mairie-ymare.fr

RESSOURCES HUMAINES :

- Dépôt de candidatures
- Jobs d'été
- Demandes de stages scolaires ou professionnels

Contact : rh@mairie-ymare.fr

ELECTIONS :

- Inscription, radiation, carte électorale...

Contact : elections@mairie-ymare.fr

AIDE SOCIALE – CCAS :

- Action sociale : accompagnement social et financier
- Aides aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en difficulté
- Conseils : évaluation des situations et des possibilités d'aide. Orientation vers une assistante sociale ou vers le(s) service(s) concerné(s)

Contact : ccas@mairie-ymare.fr

BON A SAVOIR

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES VACANCES DE NOËL

Le **Vendredi 23 décembre 2022**, la Mairie sera ouverte au public aux
horaires habituels de **14h à 17h30**.

Le **Vendredi 30 décembre 2022**, la Mairie sera **fermée**.



2023
Meilleurs vœux

Ingrid BONA, Maire d'Ymare et le Conseil Municipal
vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année

